

FORMULAIRE DE DIVULGATION DE PEINTURE AU PLOMB

POUR LES VENTES IMMOBILIÈRES DANS



Objectifs : Informer les acheteurs potentiels de la présence de peinture au plomb et des dangers liés à cette propriété.

Ce formulaire est obligatoire pour les propriétés construites avant 1978. Il doit être utilisé conjointement avec le formulaire fédéral relatif à la divulgation de la présence de plomb, dans la mesure où la loi du DC prévoit des protections supplémentaires pour l'acheteur.

- Les logements construits avant 1978 sont présumés être peints avec de la peinture au plomb.
- Le plomb contenu dans la peinture, les éclats de peinture et la poussière peuvent présenter des dangers pour la santé s'ils ne sont pas gérés de manière appropriée. L'exposition au plomb est particulièrement nocive pour les jeunes enfants et les femmes enceintes.
- L'empoisonnement au plomb chez les jeunes enfants peut causer des lésions neurologiques permanentes, des troubles d'apprentissage, un quotient intellectuel réduit, des problèmes comportementaux et une mémoire altérée
- L'empoisonnement au plomb présente un danger particulier pour les fœtus en développement et les femmes enceintes.
La loi du DC exige que l'acheteur dispose au préalable de ces informations **avant** de décider de s'engager dans l'achat d'un bien.

Êtes-vous un ACHETEUR POTENTIEL ?

Lisez attentivement cette page avant de suivre les instructions de la page 2.

Êtes-vous PROPRIÉTAIRE ?

Vous aurez besoin des renseignements suivants pour remplir ce formulaire :

- Copies de tous les rapports, évaluations ou enquêtes sur la peinture au plomb concernant la propriété.
- La dernière version de la brochure de l'EPA intitulée « Protégez votre famille du plomb dans votre maison »
- Avoir connaissance des poussières/sols contaminés par le plomb et de l'état de la peinture sur la propriété.
- Avoir connaissance de toutes les actions intentées contre la propriété en rapport avec le plomb.

Propriétaires : Conservez l'original du présent formulaire signé pendant au moins 6 ans à compter de la date de la dernière signature, étant donné que vous pourriez faire l'objet d'un audit par le Ministère de l'Énergie et de l'Environnement du DC.

Ce qu'il faut rechercher à l'intérieur ou dans les zones communes de la propriété :

- Peinture écaillée, ébréchée, effritée, craquelée ou endommagée.
- Peinture au plomb sur les fenêtres, les portes, les escaliers, les balustrades, les rampes, ou autres surfaces très sollicitées que les enfants pourraient mâchouiller.
- Le plomb présent dans le sol nu.
- La poussière de plomb qui se forme lorsque la peinture au plomb est grattée, poncée ou chauffée, ou lorsque les surfaces peintes au plomb se heurtent ou se frottent les unes contre les autres.
- Les surfaces recouvertes d'éclats ou de poussière de peinture, ou de dépôts de poussière qui rentrent dans l'air à travers l'aspirateur ou le balayage.

Pour plus d'informations, consultez la Lead-Hazard Prevention and Elimination Act de 2008 du District of Columbia, le Code officiel de DC § 8-231.01 et suiv., et le Federal Lead Warning Statement, à l'article 24 CFR Parties 35 et 745. Les logements construits avant 1978 sont peints avec de la peinture au plomb. Le plomb contenu dans la peinture, les éclats de peinture et la poussière peuvent présenter des dangers pour la santé s'ils ne sont pas gérés de manière appropriée. L'exposition au plomb est particulièrement nocive pour les jeunes enfants et les femmes enceintes. Avant de louer un logement construit avant 1978, les bailleurs doivent signaler la présence connue de peinture au plomb et/ou des dangers liés à la présence de cette peinture dans la maison. Les locataires doivent également se voir remettre une brochure approuvée par le gouvernement fédéral sur la prévention de l'empoisonnement au plomb. <http://bit.ly/federallead>.

If you need help in your language, please call 202-535-2600. | በአማርኛ እርዳታ ከፈለጉ በ 202-535-2600 ይደውሉ። | Si necesita ayuda en Español, por favor llame al 202-535-2600. | Si vous avez besoin d'aide en Français appelez-le 202-535-2600. | 如果您需要中文服務，請致電 202-535-2600 | 한국어로 도움이 필요합니까? 무료 한국어통역: 202-535-2600 | Nếu quý vị cần giúp đỡ bằng tiếng Việt, xin gọi 202-535-2600.

SI VOUS ÊTES :

VOUS DEVEZ :

Propriétaire	<ul style="list-style-type: none">▪ Remplir les Section A et B.▪ Fournir une copie à l'acheteur.
Acheteur potentiel	<ul style="list-style-type: none">▪ Lire attentivement la Section B.▪ Signer la section C.



SECTION A : SIGNATURE DU PROPRIETAIRE

Adresse du propriétaire :

Unité :

Washington, DC

CODE POSTAL :

Je suis le propriétaire de ce bien et je répondrai en toute honnêteté aux questions suivantes concernant la peinture au plomb et les dangers qu'elle présente à l'intérieur ou autour de ce bien, y compris les rapports sur le plomb.

Nom du propriétaire :

Signature :

Nom du propriétaire :

Signature :

SECTION B : INFORMATIONS SUR LA PEINTURE AU PLOMB PRESENTE DANS CETTE PROPRIETE

Les logements construits avant 1978 sont présumés être peints avec de la peinture au plomb. À votre connaissance, la peinture au plomb a-t-elle été utilisée à l'intérieur ou autour de la propriété, y compris dans les zones communes ?

Oui, dans le(s) endroit(s) suivant(s) :

Pour avoir plus d'espace, joindre un résumé

Non. Je n'ai pas connaissance de la présence de peinture au plomb dans cette propriété. Toutefois, étant donné qu'elle a été construite avant 1978, on suppose que la peinture utilisée est la peinture au plomb.

À votre connaissance, existe-t-il des traces de peinture qui s'écaille, de poussière ou sol contaminé par le plomb ou autres dangers liés à la présence de peinture au plomb à l'intérieur ou autour de la propriété ?

Non

Oui, dans le(s) endroit(s) suivant(s) :

Pour avoir plus d'espace, joindre un résumé

Le gouvernement du DC a-t-il des actions en cours concernant la peinture au plomb pour cette propriété ?

Cochez toutes les cases applicables

Un avis de violation

Avis sur les dangers liés à la peinture au plomb

Un ordre administratif visant à éliminer les dangers de la peinture au plomb

Autres avis ou ordres liés à la peinture au plomb. **Veillez citer :** _____

Il n'existe pas d'actions en cours concernant la peinture au plomb pour cette propriété ?

Existe-t-il des rapports ou des documents concernant la peinture au plomb ou traitant des dangers liés à ce type de peinture sur cette propriété (notamment sur le sol nu et dans les hangars, les garages, les parties communes ou autres dépendances) ?

Cela inclut les rapports ou les documents qui vous ont été fournis par un ancien ou actuel propriétaire, locataire, un gestionnaire immobilier, une agence gouvernementale du DC ou un entrepreneur.

Non

Oui et je comprends que je dois fournir à l'acheteur une copie de ces documents si celui-ci en fait la demande.



SECTION C : RECONNAISSANCE DE L'ACHETEUR

Ce formulaire, ainsi que la brochure intitulée « *Protégez votre famille du plomb dans votre maison* » m'ont été remis avant la signature d'un contrat d'achat.

Oui Non, j'ai déjà signé un contrat d'achat.

Je comprends que j'ai le droit de demander au propriétaire de me fournir les rapports ou documents concernant la peinture au plomb ou traitant des dangers liés à ce type de peinture sur cette propriété (notamment sur le sol nu et dans les hangars, les garages, ou autres dépendances) ?

Nom :	Signature :	Date :
Nom :	Signature :	Date :

